

Je pose cette question parce que, dans deux ans, un député se lèvera, sans doute, pour attaquer les inscriptions contenues dans le rapport de l'auditeur général; il voudra savoir si nous avons commencé la saison avec vingt cure-môles en bon état, et quelle est la somme que nous avons dépensée depuis aujourd'hui pour des réparations éventuelles. L'honorable ministre déclare-t-il que à l'heure qu'il est, toute cette flotille est en bon état

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne voudrais pas aller aussi loin que cela. Un grand nombre de ces dragueurs sont vieux, mais on les tient en assez bon état pour s'en servir. Il y en a cependant un qu'on ne peut employer.

M. BARKER : Dans ce cas, les \$30,000 que vous nous demandez de voter serviront simplement à payer le coût des réparations éventuelles durant cet exercice.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ainsi que je l'ai expliqué, ce crédit se rapporte aux réparations générales qu'on devra faire à ces cure-môles, à ces bacs et à ces chalands, durant l'exercice 1903-1904.

M. CLARKE : L'honorable ministre dit que tous ces dragueurs, moins un, étaient en état de servir. Quel est le nom de ce cure-môle qui fait exception ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est le "Challenge".

M. CLANCY : Il me semble qu'il existe une uniformité singulière dans les sommes requises pour les réparations de ces dragueurs. Il s'agit de \$2,500 dans chaque cas. A-t-on constaté que cette dépense était la même pour chaque cure-môle, ou bien l'honorable ministre a-t-il simplement pris une moyenne approximative ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Mon honorable ami ne doit pas avoir saisi les détails que j'ai fournis. Les estimations varient de \$750 à \$3,954. Il est parfaitement vrai que, lorsqu'il s'agit de dragueurs de la même force, ayant des remorqueurs et des chalands semblables, on a constaté que \$2,500 représentent la moyenne du montant requis pour réparer ces cure-môles. C'est là le rapport de l'ingénieur du département.

M. BARKER : Puisqu'on a besoin de cet argent pour des dépenses éventuelles, je suppose que ce travail se fera à la journée.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Lorsqu'on a besoin, par exemple, d'une nouvelle chaudière, nous demandons des soumissions. Lorsque des pièces du mécanisme se brisent, nous les achetons des différents manufacturiers. Quand il est question de quelque réparations—ouvrages de forgeron ou de menuisier—nous faisons faire ce travail à la journée. Dans les cités

ou les villes où il y a un atelier pour ce genre de travaux, nous nous adressons au propriétaire de cette boutique—

M. GERMAN : Selon moi, je crois que le gouvernement devrait examiner avec soin si l'on doit ou non voter de l'argent pour la construction ou la réparation des dragueurs qui lui appartiennent. Je suis convaincu que les ministres agiraient sagement en vendant tous les cure-môles que nous avons car, au lieu de chercher à faire exécuter lui-même le crusement de nos ports et de nos rivières, le gouvernement trouverait son avantage à donner ces travaux à l'entreprise. Les soumissionnaires voudront alors se procurer et garder au Canada tout l'outillage suffisant pour exécuter l'ouvrage qu'on leur confierait. A l'heure actuelle, nous n'avons pas beaucoup d'entrepreneurs possédant les dragueurs qu'il leur faut pour exécuter les travaux qui se présentent bien fréquemment; et nous constatons que le gouvernement emploie des cures-môles américains pour faire l'ouvrage que nos entrepreneurs canadiens auraient pu exécuter s'ils avaient en l'outillage suffisant. On m'affirme qu'aux Etats-Unis, tous ces travaux se donnent à l'entreprise. Il est admis que les entrepreneurs feront plus d'ouvrage dans le même espace de temps que les employés du gouvernement, sur ces dragueurs, n'en pourraient faire, et le travail des premiers serait encore mieux exécuté que celui des seconds. Je connais un peu ce que valent les dragueurs du gouvernement, à l'heure qu'il est; et c'est pour cela que je n'ai pas peur d'exprimer cette opinion. Les cure-môles du gouvernement ne travaillent pas durant le même nombre d'heures que les dragueurs appartenant à des particuliers, et ils n'avancent pas aussi vite non plus. L'Etat possède une flotille de vieux cure-môles dont l'entretien lui coûte très cher, chaque année; cependant, il vaudrait mieux les abandonner dans un bassin quelconque, et faire les travaux avec des dragueurs nouveau genre, dirigés par des personnes qui comprennent la besogne qu'on leur confie. Cela vaudrait mieux et coûterait moins cher, que de continuer tout ce dragage dans les conditions qui nous sont faites aujourd'hui.

L'honorable **M. TARTE :** Pour ce qui concerne Ontario, mon honorable ami (M. German) doit avoir à peu près raison. Le gouvernement n'a que de vieux dragueurs dans cette province. C'était ce qui se produisait pour le fleuve Saint-Laurent, avant l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir. Mais l'honorable député fait erreur en disant que les dragueurs que le gouvernement a fait construire depuis quatre ou cinq ans, ne valent pas ceux des entrepreneurs. Il se trompe complètement.

M. GERMAN : Oh ! oh !

L'honorable **M. TARTE :** Deux et deux font quatre et non cinq. Je puis dire qu'il